

Le revenu d'intégration sociale

Depuis le 1er novembre 2022, le revenu d'intégration sociale est en augmentation. Il a une nouvelle fois été indexé en décembre 2022. Ci-après, les montants actuels :

Montants au 1er décembre 2022	Montant mensuel brut	Montant annuel brut
Personne cohabitante	789,29 €	9.471,48 €
Personne isolée	1.183,94 €	14.207,24 €
Personne qui cohabite avec une famille à charge	1.600,03 €	19.200,32 €

Source : tableau provenant du site internet du SPP Intégration Sociale